



A. Oulle

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Acquisition d'une licence IV pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4ème catégorie

Séance du 30 janvier 2020

Convocation du 24 janvier 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le trente janvier à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre janvier se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, MM. Patrice Pattée, Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, MM. Jean-Louis Oheix, Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Catherine Lequeux, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mme Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Isabelle Drancy par M. Philippe Laurent,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,
Mme Claude Debon par M. Jean-Jacques Campan

Etaient absents non représentés :

M. Xavier Tamby,
M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 janvier 2020

OBJET : Acquisition d'une licence IV pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4ème catégorie

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie Bléry-Touchet,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique et notamment son ordonnance n° 2015-1612 du 17 décembre 2015 autorisant le transfert des licences de 4ème catégorie au sein d'une même région,

Vu la loi du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé et la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, qui ont complété le dispositif de prise en charge en visant à renforcer l'encadrement de l'offre des boissons alcooliques,

Considérant la nécessité de racheter à la SAS CASTRO, 6 avenue du Président Franklin Roosevelt, sa licence IV pour permettre de la maintenir sur le territoire de la Ville pour pouvoir ensuite la céder à une nouvelle activité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition auprès de la SAS CASTRO de la licence IV pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4ème catégorie au prix de 14 000 euros (hors frais d'avocats).

AUTORISE le maire à signer l'acte ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

